



## DEMANDE DE LOCATION D'UNE SALLE MUNICIPALE PAR UN PARTICULIER

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

sollicite la location de la salle municipale

Maison des associations 5 rue Friedrich Engels

Jean Le Bosqué 10 rue Jean Barbe

Date(s) souhaitée(s) : .....

Objet de la réservation : .....

Informations :

La demande de location de l'une de ces deux salles devra être adressée à la mairie d'Harfleur 55 rue de la république 76700 Harfleur à l'attention de Madame le Maire.

Un courrier réponse vous sera adressé sous 15 jours. Il vous sera demandé de confirmer votre réservation sous deux mois à réception du courrier d'acceptation, ainsi que justifier de votre domiciliation à Harfleur et verser un acompte, faute de quoi la réservation serait annulée. Le solde devra être versé 1 mois avant la location.

La salle Maison des Associations peut accueillir 130 personnes assises (suivant installation tables ou autre matériel) et 189 personnes debout.

Les horaires de location sont de 8h30 à 6h le lendemain.

Le tarif de la location de la salle est fixé pour l'année 2019 à 197,41 €.

Deux chèques de caution d'un montant de 200,00 € sont demandés.

La salle Jean Le Bosqué peut accueillir 56 personnes assises (suivant installation tables ou autre matériel) et 86 personnes debout.

Les horaires de location sont de 9h30-24h.

Le tarif de la location de la salle est fixé pour l'année 2019 à 103,12 €.

Un chèque de caution d'un montant de 200,00 € est demandé.

**Signature du demandeur**